

BILAN conseils CITOYENS :2024



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE



Gilles Leproust

Vice-Président délégué à
l'aménagement du territoire et à la
politique de la ville

L'année 2024 a été marquée par la signature d'un nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 » dans lequel a été réaffirmée l'importance de la participation des habitants, dans toutes ses formes, et notamment à travers les Conseils Citoyens.

Les habitants, en tant qu'experts de leurs quartiers ont toute leur place dans les instances de cette politique publique. Aussi, Le Mans Métropole souhaite poursuivre l'accompagnement des Conseils Citoyens existants sur le territoire et remercie l'ensemble des membres bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour porter la parole de leurs concitoyens.

La crise profonde qui touche la politique aujourd'hui ne fait que confirmer la nécessité de maintenir le lien entre les habitants, les institutions et les élus, principale mission des conseillers citoyens.

Sommaire

Préambule	4
5 Conseils Citoyens sur Le Mans Métropole	6
Bellevue-Carnac	9
L'activité du Conseil en quelques dates.....	9
La commission « accessibilité-mobilité »	11
Les autres activités du Conseil	11
Chaoué-Perrières.....	12
L'activité du Conseil en quelques dates.....	13
La commission « sécurité-tranquillité »	14
Les autres activités du Conseil	14
Epine.....	16
L'activité du Conseil en quelques dates.....	16
La commission « sécurité et cadre de vie »	18
Les autres activités du Conseil	18
Ronceray-Glonnières-Vauguyon	19
L'activité du Conseil en quelques dates.....	19
La commission « cadre de vie »	21
Les autres activités du Conseil	21
Sablons Bords de l'Huisne	22
L'activité du Conseil en quelques dates.....	23
La commission « cadre de vie »	24
Les autres activités du Conseil	24
Ingénierie et fonctionnement	26
Conclusion et perspectives.....	27

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy) du 21 février 2014 a instauré la création des Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires. L'objectif principal de ces nouvelles instances participatives est de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires à la participation des habitants, notamment dans les instances du Contrat de Ville.

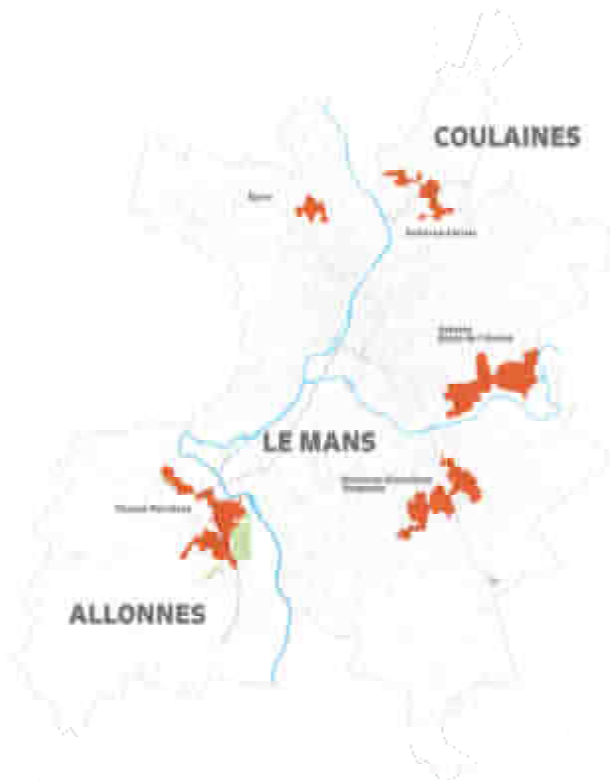
Un cadre de référence national précise les conditions de mise en œuvre des Conseils Citoyens.

Le cadre local est défini par les élus des trois villes concernées : Allonnes, Coulaines et Le Mans.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, 5 Conseils Citoyens sont créés :

- en avril 2015, celui de Chaoué-Perrières (Allonnes) ;
- en novembre 2016, ceux de Bellevue-Carnac (Coulaines et Le Mans), Epine, Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Sablons Bords de l'Huisne (Le Mans).

Quartiers Politique de la Ville



Nouveau Contrat de Ville 2024-2030

Dans le cadre de la préparation du nouveau contrat, un travail préalable a été mené avec les élus locaux pour interroger la participation des habitants et la place des Conseils Citoyens sur le territoire. Ainsi, il a été acté de poursuivre l'accompagnement des 5 Conseils Citoyens dont les modalités de fonctionnement pourront être revues. Par ailleurs, d'autres formes de participation citoyenne pourront être déployées en fonction des spécificités de chaque quartier.

Composition des Conseils Citoyens

Comme précisé dans le cadre de référence national, les Conseils Citoyens de l'agglomération sont composés de deux collèges, « habitants » et « acteurs locaux » (exception pour celui de Chaoué-Perrières qui compte un troisième collège « toute ville »).

Pour les collèges « habitants », des tirages au sort ont été organisés sur les listes des bailleurs et sur les listes électorales des trois communes. Des appels à volontaires ont également été lancés.

Les membres des collèges « acteurs locaux » ont été identifiés suite à des appels à candidatures.

Principales missions des Conseils Citoyens

Le Conseil Citoyens doit se centrer sur la Politique de la Ville et le Contrat de Ville. Pour les différentes municipalités, la cohésion sociale est un axe important à privilégier et à traiter. Le Conseil Citoyens est autonome pour ses choix d'échanges et de contribution et peut donc être dans une forme d'auto-saisine, à la condition que celle-ci s'inscrive dans la Politique de la Ville.

Les fonctions des Conseils Citoyens sont donc les suivantes :

- Participer aux diagnostics ;
- Participer aux réunions du Contrat de Ville et de la Politique de la Ville ;
- Soutenir les actions et les projets sur les quartiers ;
- Rendre compte aux élus et auprès des habitants.

Fonctionnement des Conseils Citoyens

Chaque Conseil Citoyens s'est doté d'une charte de fonctionnement dans laquelle sont repris notamment le rôle des membres, la durée du mandat et son renouvellement, l'organisation des plénières et des commissions, le rôle des membres représentants, etc...

Dans cette charte sont également rappelés les principes généraux qui guident l'action des Conseils Citoyens.

Liberté : Le Conseil Citoyens a vocation de favoriser l'expression d'une parole libre. Si l'autonomie vis-à-vis des institutions en est le corolaire, cette liberté impose également que soit assurée, au sein du conseil, la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyens doivent garantir la mise en œuvre pleine et entière de ce principe.

Égalité : Corolaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte. Les propositions et avis émanant du Conseil Citoyens résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse. En l'absence de consensus, les représentants du conseil, s'ils portent la position adoptée par la majorité, font également mention des avis divergents et propositions alternatives formulés.

Fraternité : Les membres du Conseil Citoyens s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun. Cette mobilisation relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant le dialogue intergénérationnel et interculturel.

Laïcité : Le Conseil Citoyens est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. À ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestation contraires à la liberté de conscience de ses membres.

Neutralité : Le Conseil Citoyens est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa « neutralité » signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des Conseils Citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

5 Conseils Citoyens sur Le Mans Métropole

Le Service Politique de la Ville propose, sur certains aspects tels que la participation aux instances du Contrat de Ville ou la formation, une démarche d'accompagnement commune aux 5 Conseils Citoyens de l'agglomération mancelle, permettant ainsi de répondre aux exigences législatives mais également de favoriser la culture commune et les liens entre les membres.

Fin 2024, les 5 Conseils Citoyens de l'agglomération mancelle comptaient 84 membres. Au cours de l'année, 6 démissions (et/ou membres qui n'ont plus donné suite) et 16 arrivées ont été enregistrées.

Sur les 84 membres, 49 sont des femmes et 35 des hommes ; 21 sont des acteurs locaux et 63 des habitants.

Les instances du Contrat de Ville

Instruction de l'appel à projets du Contrat de Ville

Chaque année, les conseillers citoyens sont associés à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville. Pour les projets 2024, des réunions plénières ont eu lieu dans chacun des quartiers afin de présenter les actions déposées. Un chargé de mission du Service Politique de la Ville était présent ainsi que quelques porteurs de projets.

Ces réunions ont eu lieu en décembre 2023 et ont mobilisé 26 conseillers citoyens :

- 11/12/23 : Ronceray-Glonnières-Vauguyon (2)
- 12/12/23 : Sablons (3)
- 13/12/23 : Chaoué-Perrières (10)
- 14/12/23 : Epine (7)
- 19/12/23 : Bellevue-Carnac (4)

Nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 »



Le 29 mars 2024 a eu lieu un Comité de Pilotage de lancement du nouveau Contrat de Ville auquel ont participé 4 membres des Conseils Citoyens et se sont exprimés à travers un discours commun.

Le Contrat de Ville couvrant la période 2024-2030 a été officiellement signé le 5 juillet 2024.



Un temps de communication sur ce nouveau document a eu lieu le 6 décembre 2024. L'ensemble des conseillers citoyens a été invité. 10 étaient présents. Une intervention a eu lieu sur scène au nom des 5 Conseils Citoyens.

Les formations

Ecole du renouvellement urbain (ERU)

Depuis plusieurs années, l'Ecole du Renouvellement Urbain organise des formations à destination des conseillers citoyens de toute la France et des DOM-TOM des quartiers en renouvellement urbain.

L'objectif de cette formation est de faciliter la mise en place d'une démarche de co-construction, de permettre aux conseils citoyens de s'impliquer durant la phase opérationnelle du projet et de développer une participation correspondant à cette phase afin de développer l'exercice de leur maîtrise d'ouvrage.

Au cours de cette année, 1 conseiller, membre du conseil de Chaoué-Perrières, a participé à cette formation. Satisfait, il en a partagé les grandes lignes en réunion plénière et invité l'ensemble des membres de son conseil à la suivre.

Les participations diverses

Visite du Sénat - Le Mans Métropole



A l'initiative de M. Abdellatif Ammar, adjoint au Maire du Mans délégué à la vie des quartiers et à la participation citoyenne, et avec l'appui de Thierry Cozic, sénateur de la Sarthe, une visite au Sénat était organisée le samedi 10 février 2024 pour les Conseils Citoyens de Le Mans Métropole. 23 membres ont répondu favorablement à cette proposition organisée par le Service Politique de la Ville de Le Mans Métropole. L'ensemble des participants a été ravi de cette visite.

Réunion « Plan guide » du centre-ville – Ville du Mans



L'étude « plan guide » du centre-ville du Mans a pour objectif de définir les actions qui contribueront à conforter et valoriser le cœur de l'agglomération mais également à coordonner les nombreux projets programmés dans le centre-ville du Mans.

Dans le cadre de la concertation liée à cette étude, une réunion a été proposée le 19 juin aux membres des Conseils Citoyens, qui étaient 8 et qui venaient des 5 QPV Le Mans Métropole. Cette réunion avait pour but de connaître leurs besoins, leurs attentes en tant qu'usagers du centre-ville mais n'y habitant pas.

Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Au cours du mois de septembre, des visites de terrain suivies de réunions ont été organisées dans chacun des quartiers prioritaires, en présence des bailleurs sociaux, des élus, des services de l'Etat et de Le Mans Métropole et de représentants des Conseils Citoyens.

13 conseillers citoyens ont pris part à ces temps d'échanges et 5 d'entre eux (un par quartier) étaient également présents au comité de pilotage qui s'est tenu le 11 octobre 2024.





FICHE D'IDENTITE

Composition du Conseil Citoyens :

9 membres au total dont

- 6 membres au sein du Collège « habitants »
- 3 membres au sein du Collège « acteurs locaux »

4 femmes et 5 hommes

1 démission

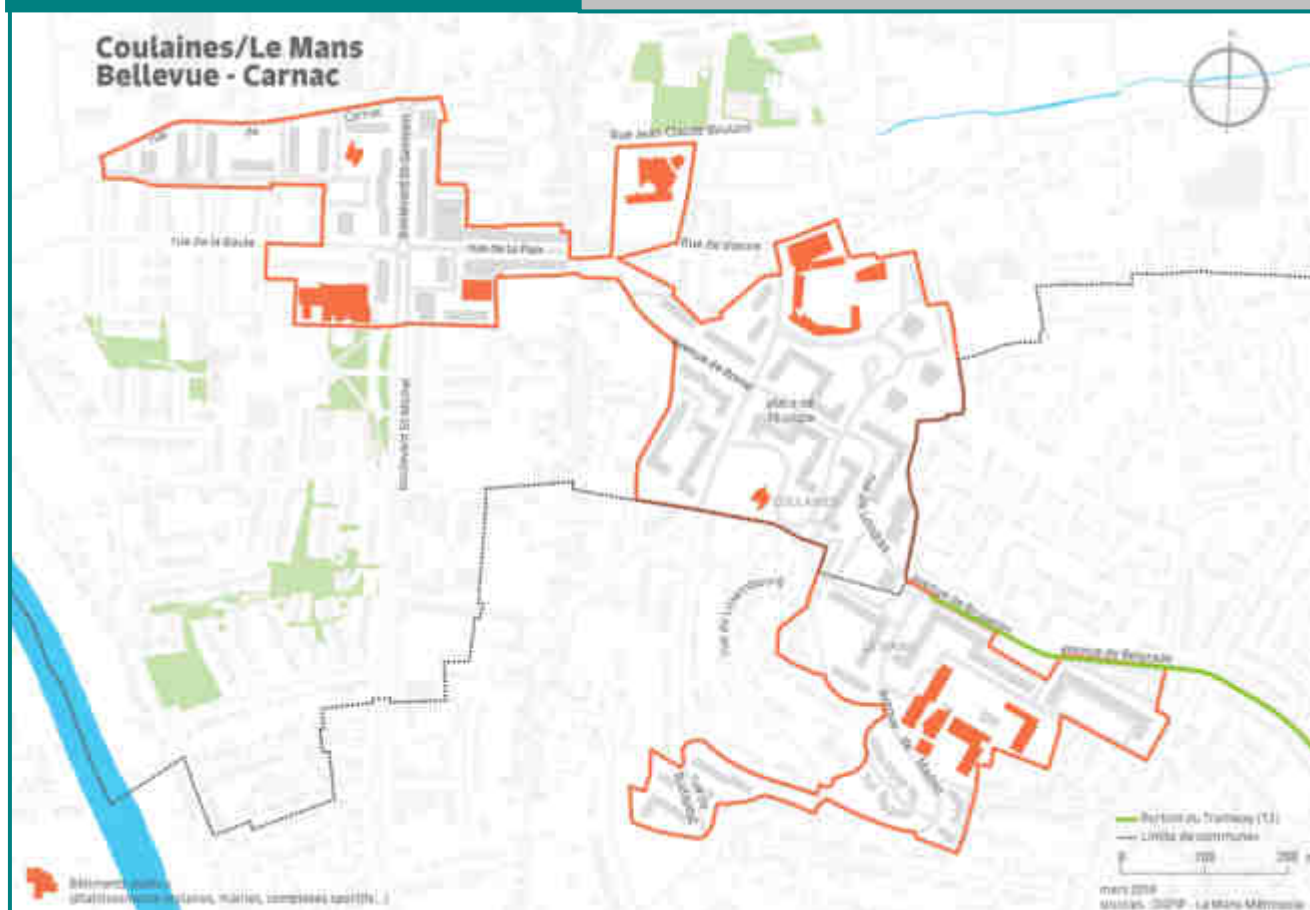
Acteurs locaux : Cultures du Cœur, Secours Catholique, MJC Prévert, MPT Coulaines.

Activité du Conseil en 2024 :

4 plénières

1 commission

Participation à la fête des quartiers Nord-Ouest du Mans et fête de l'été de Coulaines



L'activité du Conseil en quelques dates



La commission « accessibilité-mobilité »

Dans le cadre du suivi de la commission « accessibilité-mobilité », les conseillers citoyens ont pu constater l'installation de 2 bancs au cours de l'année, rue de Moscou.



Les autres activités du Conseil

Fête des quartiers Nord-Est – MJC Prévert



La fête du quartier Bellevue (partie Le Mans) s'est déroulée le 25 mai par une journée plutôt agréable et a connu une meilleure affluence que l'édition précédente. Elle a eu lieu à la maison de quartier Georges Moustaki. Le Conseil Citoyens a placé son stand à côté de l'association Awen et Lezar'Handie. 3 conseillers étaient impliqués.



Fête de l'été de Coulaines – MPT Coulaines



La fête de l'été de Coulaines s'est déroulée le 27 août dans le parc de la Gironde par une journée plutôt ensoleillée. Les habitants de Coulaines, et parfois d'ailleurs, ont profité de cet après-midi pour venir et découvrir les différentes activités proposées par les acteurs présents. 3 conseillers étaient présents et représentaient aussi l'association Awen et Lezar'Handie.





FICHE D'IDENTITE

Composition du Conseil Citoyens :

Membres 26 au total dont

- 20 membres au sein du Collège « habitants quartier prioritaire »
- 4 membres au sein du Collège « acteurs locaux » (CNL, Cie Métronome, Le Mans Parckour 72 et Sarthe Habitat)
- 2 membres au sein du Collège « toute ville »

13 femmes et 13 hommes

3 démissions, 7 nouveaux membres

Activité du Conseil en 2024 :

5 plénières

1 commission

Participation à « Allonnes en fête »

1 conseiller formé à l'ERU



L'activité du Conseil en quelques dates



La commission « sécurité-tranquillité »

Suite à la présentation du livret concernant « la sécurité/tranquillité et le cadre de vie » de la ville d'Allonnes en novembre 2023, un retour a été fait par Sylvie Morin, conseillère municipale, lors de la plénière du 13 juin.

La mairie d'Allonnes a notamment identifié un potentiel intérêt pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur la gestion des déchets et dans la perspective à venir des points d'apports volontaires pour laquelle le conseil citoyens pourrait s'impliquer avec Sarthe Habitat (notamment dans le cadre de la TFPB).

Les autres activités du Conseil

Temps convivial – Le Mans Métropole



Pour le départ de l'animatrice, un moment convivial a été organisé le jeudi 18 avril à la Maison du Projet en fin de journée autour d'un repas. Cette réunion a rassemblé 20 conseillers, dont une ancienne membre. Ce moment a été très apprécié car il sortait du cadre institutionnel, offrant ainsi l'opportunité d'échanger entre conseillers et avec l'animatrice pour mieux se connaître. C'était également l'occasion pour l'animatrice de remercier chaleureusement les conseillers pour leur implication dans le Conseil Citoyens, et les conseillers ont exprimé leur gratitude envers l'animatrice pour son soutien et son accompagnement. Une soirée unanimement appréciée.

Allonnes en fête – Ville d'Allonnes



La manifestation « Allonnes en fête » s'est déroulée le dimanche 1^{er} septembre. Une dizaine de conseillers citoyens a participé à cette journée dont 5 qui se sont relayés pour tenir le stand avec l'animateur, dans le but d'informer sur le conseil citoyens et éventuellement de recruter de nouveaux conseillers.

De nombreux passages ont eu lieu sur le stand positionné pour la première fois devant la Maison du Projet. Cette ouverture de la Maison du Projet a également permis d'informer les habitants sur les projets de renouvellement urbain.

4 nouveaux habitants ont adhéré au Conseil Citoyens lors de cet événement.

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Ville d'Allonnes

Deux conseillers citoyens ont participé à la réunion du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville d'Allonnes le 27 novembre 2024. Un retour a été fait aux autres membres lors de la plénière du 5 décembre. Globalement, les chiffres de la délinquance sont en baisse sur Allonnes.

Pose de la première pierre de l'îlot A – Ville d'Allonnes



Le vendredi 29 novembre avait lieu la pose de la première pierre de l'îlot A à laquelle les conseillers citoyens étaient invités. Une quinzaine de membres y a participé.



FICHE D'IDENTITE

Composition du Conseil Citoyens :

15 membres au total dont :

- 9 membres au sein du Collège « habitants »
- 6 membres au sein du Collège « acteurs locaux »

11 femmes et 4 hommes

Acteurs locaux :

Centre social des Cochereaux, Secours Catholique, Cultures du cœur, UFOLEP, Wakazi, Ecureuils

Activité du Conseil en 2024 :

4 plénières



L'activité du Conseil en quelques dates



La commission « sécurité et cadre de vie »

Suite à une réunion qui s'est déroulée en novembre 2023, des nouvelles installations ont été effectuées dans le parc de l'Epine (bancs, poubelles, table de ping-pong...) et des arbres ont été plantés au début de l'année 2024. Tout le cela est le fruit d'un travail réalisé en plusieurs étapes qui consistaient en des déambulations avec prises de photos et l'élaboration d'un livret qui reprend des problématiques du quartier.

Les autres activités du Conseil

Les petits déjs du mardi



Depuis plusieurs années, chaque mardi matin, à la salle Pierre Perret, se déroulent les petits déjs des habitants. Ceux-ci, afin de créer du lien, ont été mis en place initialement par le Secours Catholique et réunissent quelques habitants, dont des membres du Conseil Citoyens, ainsi que des acteurs locaux. Parfois, des intervenants extérieurs au quartier viennent présenter leur structure et leurs missions. Le tout dans une ambiance détendue et conviviale. L'animateur du Conseil Citoyens participe régulièrement à ces temps.



FICHE D'IDENTITE

Composition du Conseil Citoyens :

17 membres au total dont :

- 15 membres au sein du Collège « habitants »
- 2 membres au sein du Collège « acteurs locaux »

11 femmes et 6 hommes

2 démissions, 9 nouveaux membres

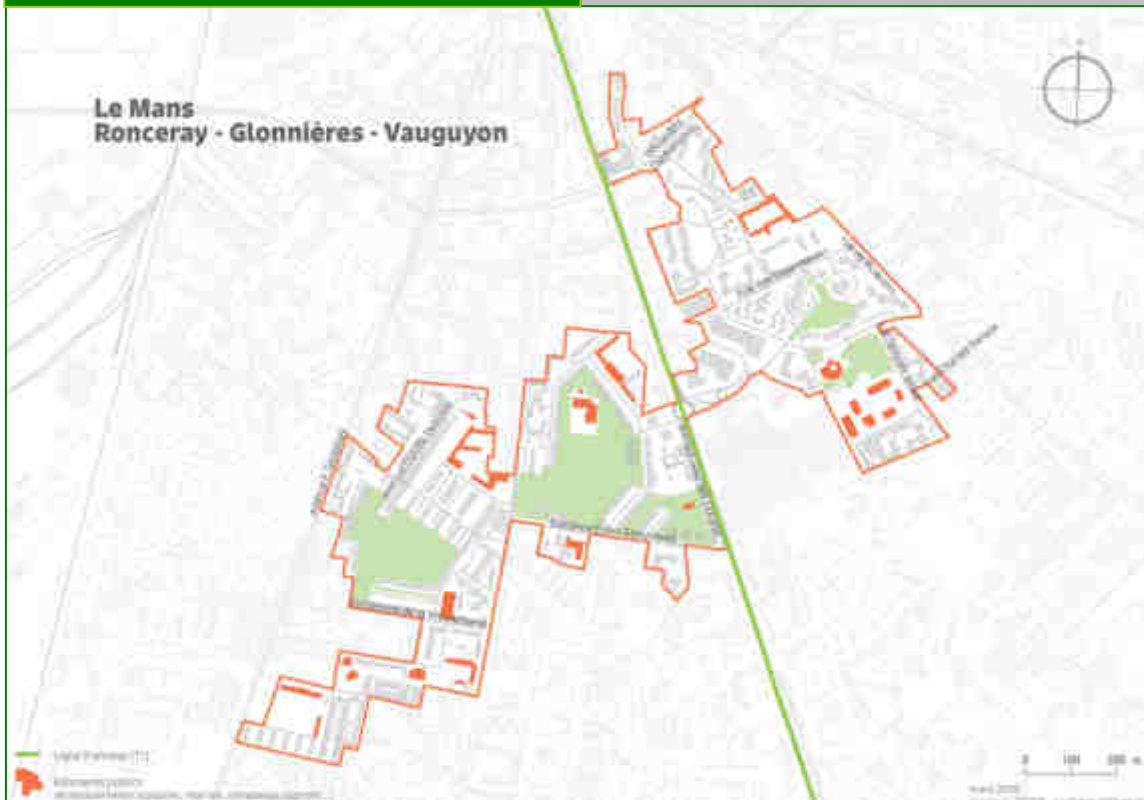
Acteurs locaux : Cultures du Cœur, Da Capo72

Activité du Conseil en 2024 :

5 plénières

1 commission

Participation à la fête de quartier
« Bouge ta rentrée »



L'activité du Conseil en quelques dates



La commission « cadre de vie »

Dans le cadre de sa commission « sécurité, tranquillité et cadre de vie », le Conseil Citoyens Ronceray-Glonnières-Vauguyon a souhaité recenser les différents désagréments qui touche le quartier.

Pour ce faire, des déambulations ont été organisées en petits groupes :

- Le 22 mars 2024, 4 membres et l'animatrice ont déambulé sur les plaines des Glonnières et Ronceray. Les éléments recueillis ont permis de réaliser une première ébauche de livret avant le départ de l'animatrice.
- Le nouvel animateur a poursuivi le travail initié et a programmé 2 nouvelles déambulations les 7 octobre (secteur Glonnières et Ronceray) et 11 octobre 2024 (secteur Vauguyon).

Le livret réalisé recense les différents constats faits par les conseillers citoyens. Ces constats sont illustrés par des photos et, dans certains cas, sont accompagnés de préconisations pour améliorer les choses. La prochaine étape sera de la présenter à un élu de la ville du Mans.

Les autres activités du Conseil

Bouge ta rentrée – MPT Jean Moulin

3 conseillers citoyens ont participé à cet événement. Les habitants ont répondu présents malgré une météo capricieuse.

Le Conseil Citoyens a eu 3 nouveaux adhérents lors cette fête de rentrée.





FICHE D'IDENTITE

Composition du Conseil Citoyens :

17 membres au total dont :

- 11 membres au sein du Collège « habitants »
- 6 membres au sein du Collège « acteurs locaux »

10 femmes et 7 hommes

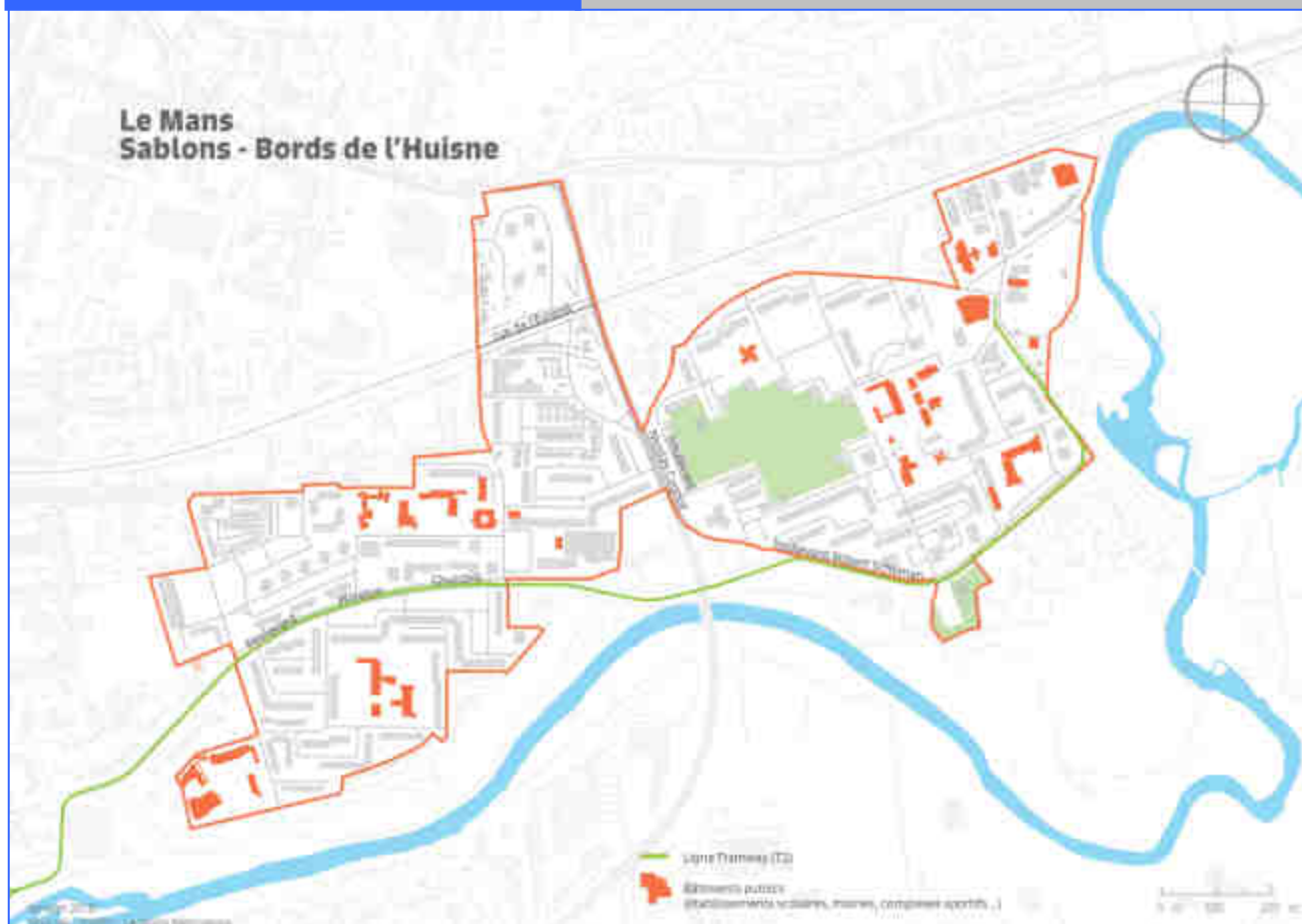
Acteurs locaux : le centre social Le Kaléidoscope, l'association L'Arbre, l'association Pouss'Ensemble

Activité du Conseil en 2024 :

4 plénières

1 commission

Participation à la fête des Bords de l'Huisne



L'activité du Conseil en quelques dates



La commission « cadre de vie »

La commission « Sécurité et Cadre de vie » a été mise en place afin de trouver comment remédier à certains problèmes, notamment en ce qui concerne la propreté et la voirie.

Pour cela, des déambulations ont été organisées dans le quartier avec des Conseillers Citoyens. La première a eu lieu le 10 novembre 2023 dans le secteur Ouest des Sablons. Quant à la deuxième, elle s'est déroulée le 5 juin 2024 dans le secteur Est du quartier.

A chaque déambulation, des photos, qui concernent divers dysfonctionnements, sont prises. Celle-ci servent à alimenter un livret qui, une fois terminé, devrait être présenté à un élu de la Ville du Mans lors d'une réunion plénière.

Les autres activités du Conseil

Exposition à la Maison des Projets



Afin d'en savoir plus sur l'histoire du centre commercial des Sablons, une exposition était mise en place, de janvier à mars, par Cénovia à la Maison des Projets. C'était l'occasion d'y inviter le Conseil Citoyens pour une visite. 4 membres ont répondu présent. Pour certains d'entre eux, qui connaissent le quartier depuis des dizaines d'années, cela leur a rappelé beaucoup de souvenirs.

Point sur l'avancement des travaux du centre commercial de l'Epau

Le 18 juin, le responsable du Pôle Renouvellement Urbain est venu à la rencontre des membres du Conseil Citoyens qui étaient au nombre de 4. Cette rencontre, qui a débuté à la Maison des Projets, avait pour but d'informer sur l'avancement des travaux du centre commercial de l'Epau. S'en est suivie une déambulation dans le secteur concerné afin d'avoir un aperçu concret.

Fête des Bords de l'Huisne – Centre social des Sablons



L'édition 2024 de la fête des Bords de l'Huisne a eu lieu le 22 juin. Le temps plutôt gris, mais sans pluie, n'a pas empêché la fête d'être colorée et animée. Il faut aussi souligner l'importance du petit train qui était de retour pour le plus grand plaisir des habitants, et notamment des plus petits. Le Conseil Citoyens était installé au stand de l'association Pouss'Ensemble.



Visite des travaux de restructuration du centre commercial de l'Epau

2 conseillers citoyens ont participé le 28 octobre à la visite sur site des travaux de restructuration du centre commercial de l'Epau, en présence du Président de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), du Préfet de la Sarthe et du Président de Le Mans Métropole.

Ingénierie et fonctionnement

Depuis 2016, le Service Politique de la Ville accompagne la mise en œuvre des 5 Conseils Citoyens sur l'agglomération mancelle, en mettant notamment à disposition des moyens humains et financiers.

Organisation de la mission « Participation des habitants »

Au sein du service Politique de la ville, la mission « Participation des habitants » était assurée jusqu'en septembre 2024, par une coordinatrice et deux animateurs, en lien avec la directrice.

Depuis le 1^{er} octobre 2024, l'Etat ayant gelé le renouvellement des conventions adultes relais, seul un animateur est présent au sein du service pour accompagner les Conseils Citoyens et animer la Maison du projet de Chaoué-Perrières.

Ce dernier assure l'organisation et l'animation des différentes réunions : ordre du jour, invitation, réservation des salles et du matériel, compte-rendu. Il transmet également de nombreuses informations auprès des conseillers et les accompagne lors de diverses sollicitations. Il fait le lien entre les demandes des conseillers citoyens et les institutions.

Cette mission est transversale et amène l'équipe à travailler avec l'ensemble des Pôles du Service : éducation, animation du Contrat de Ville et renouvellement urbain. Les différents chargés de mission, toutes thématiques, viennent régulièrement à la rencontre des conseillers citoyens.

La coordinatrice encadre l'animateur (points individuels réguliers) et coordonne la mise en œuvre des 5 Conseils Citoyens sur le territoire. L'animateur est intégré à la dynamique d'équipe du Pôle Animation du Contrat de Ville.

Moyens financiers et matériels

En 2024, une subvention de 3 000€ a été attribuée par l'Etat (ANCT) au service Politique de la ville dans le cadre du Contrat de Ville. Les postes des animateurs sont également financés en partie par l'Etat dans le cadre de conventions Adultes Relais, à hauteur de 34 299€ (montant total perçu en 2024).

Les Conseils Citoyens n'ont pas de locaux dédiés mais les 3 villes et les différents acteurs locaux présents sur les quartiers mettent à disposition des salles pour les différentes rencontres. Les animateurs du Service Politique de la Ville assurent leurs réservations.

Conclusion et perspectives

Le nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 » signé en juillet 2024 a réaffirmé la place des Conseils Citoyens sur le territoire et plus largement l'importance de la participation des habitants. Après s'être impliqués dans l'élaboration de ce nouveau contrat, c'est tout naturellement que la parole a été donnée aux conseillers citoyens lors du temps de communication qui était organisé le 6 décembre 2024 en présence du Préfet de la Sarthe, du Président de Le Mans Métropole, des élus, des signataires du contrat et des porteurs de projets.

Comme les années passées, 2024 a été ponctuée de rencontres, qu'elles soient entre conseillers citoyens, avec les différents agents du service de la Politique de la Ville ou d'autres services des collectivités, des élus ou des porteurs de projets. Les Conseils Citoyens ont également répondu présents aux évènements de quartier et à diverses sollicitations tout au long de l'année.

Même s'ils ont poursuivi une activité quasi normale, il est à noter que l'année 2024 a été marquée par plusieurs départs au niveau de l'équipe d'animation et par le non renouvellement d'une convention adultes relais suite à une décision de l'Etat. Ce dernier point n'est pas sans incidence pour le Service Politique de la Ville qui ne conserve qu'un seul animateur pour les 5 Conseils Citoyens et la Maison du projet de Chaoué-Perrières. Une nouvelle organisation devra donc être réfléchie pour maintenir l'accompagnement et l'animation sur l'ensemble des Conseils Citoyens. Des choix devront parfois être faits quant à l'implication de l'animateur.

Malgré cela, la volonté est de poursuivre en 2025 les travaux déjà engagés ou envisagés, de renforcer l'aller vers afin d'accueillir de nouveaux membres, de favoriser la découverte de structures et d'acteurs œuvrant sur les quartiers et d'informer sur les grands projets en cours.